



Conseil Economique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/100
3 février 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Aide apportée au Gouvernement et au peuple cambodgiens par
le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
en ce qui concerne le respect et la défense des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 6	3
I. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS MENÉES EN 1998	7 - 14	4
II. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE EN 1998	15 - 79	6
A. Assistance en matière de réforme de la législation	15 - 16	6
B. Administration de la justice	17 - 30	9
C. Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme	31 - 32	12
D. Présentation de rapports et autres obligations internationales	33 - 36	12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
E. Assistance aux ONG s'occupant de la défense des droits de l'homme	37 - 43	13
F. Programmes d'éducation et de formation et élaboration de programmes d'enseignement . . .	44 - 64	14
G. Information et documentation	65 - 70	19
H. Activités de surveillance et de protection . .	71 - 74	20
I. Le réseau des bureaux de province	75 - 79	21
<u>Annexe</u> : Contributions sous forme de don aux projets d'ONG s'occupant de la défense des droits de l'homme, 1998 . . .		23

Introduction

1. Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge a été créé en octobre 1993, en application de la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme, pour assurer le maintien dans ce pays d'une présence des Nations Unies au titre des droits de l'homme après le départ de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). La Commission a établi cette présence opérationnelle au titre des droits de l'homme afin :

a) De gérer la mise en oeuvre des programmes de services consultatifs et d'assistance technique ainsi que des programmes d'éducation et d'en assurer la poursuite;

b) D'aider, sur sa demande, le Gouvernement cambodgien constitué au lendemain des élections à s'acquitter des obligations qui lui incomberont en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels ce pays a récemment adhéré, notamment à établir les rapports destinés aux organes de surveillance compétents;

c) D'apporter un appui aux groupes authentiquement voués à la défense des droits de l'homme au Cambodge;

d) De contribuer à la création et/ou au renforcement d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme;

e) De continuer à aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des textes législatifs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme;

f) De continuer à contribuer à la formation des responsables de l'administration de la justice.

2. Le Bureau a également été invité à apporter son soutien aux travaux du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Cambodge, qui a pour mandat : a) de maintenir les contacts avec le Gouvernement et le peuple cambodgiens; b) d'orienter et de coordonner la présence des Nations Unies au titre des droits de l'homme au Cambodge; et c) d'aider le Gouvernement à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

3. La Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 1998/60, a pris note avec satisfaction du rôle que la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme continue de jouer dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Cambodge, ainsi que de la visite qu'elle a faite dans ce pays en janvier 1998.

4. La Commission a prié le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Représentant spécial chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Cambodge et en collaboration avec le Bureau au Cambodge du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'aider le Gouvernement cambodgien à assurer la protection des droits fondamentaux de chacun au Cambodge et de prévoir les ressources nécessaires pour que le Haut-Commissariat puisse renforcer sa présence opérationnelle dans le pays.

La Commission a par ailleurs noté avec satisfaction que le Gouvernement cambodgien avait accepté la prorogation du mandat du Bureau.

5. Le Secrétaire général a été prié de présenter à la Commission, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'aide que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme apporte au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 23 de la résolution 1998/60.

6. Par la suite, le 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/145 sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, en particulier la section concernant le rôle joué par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

I. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS MENÉES EN 1998

7. En 1998, le climat politique a été assombri par les répercussions des événements de juillet 1997, de nombreux hommes politiques de l'opposition s'étant réfugiés à l'étranger pendant plusieurs mois. L'activité de l'Assemblée nationale a de ce fait été très réduite et les travaux des ministères ont été entravés par les incertitudes politiques et le manque d'orientation, ce qui a inévitablement provoqué un ralentissement des activités du Bureau au titre de l'assistance technique. Des résultats intéressants ont néanmoins été enregistrés en ce qui concerne de nombreux programmes.

8. Toute l'année a en fait été dominée par l'activité préélectorale et postélectorale, le nouveau Gouvernement ne prenant ses fonctions qu'à la fin du mois de novembre. Tous les services du Bureau ont participé d'une façon ou d'une autre à des activités touchant aux élections. Le Groupe de l'assistance juridique a contribué à la rédaction des dispositions relatives au cadre juridique pour les élections et a travaillé avec le Comité national électoral à l'élaboration de règlements et de procédures. Le Groupe de l'éducation, de la formation et de l'information a élaboré un programme d'enseignement sur la démocratie et la tenue d'élections libres et régulières, qui a servi à la formation des membres des forces armées et de la police ainsi que des responsables électoraux locaux. Six équipes de surveillance mobiles et un groupe des analyses sont venus renforcer la capacité du Bureau à assurer la surveillance de la situation, grâce à la collecte et à l'analyse d'informations sur les actes de violence et d'intimidation à motivation électorale, à partir desquelles une série de sept rapports, publiés au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, a été établie. Deux rapports circonstanciés sur l'accès des partis de l'opposition aux médias ont été soumis par ailleurs. Tous les rapports sur l'évolution de la situation ont été largement diffusés tant en traduction khmère qu'en anglais.

9. Le Bureau a collaboré intensivement avec d'autres organisations et organes participant au processus électoral, notamment le Groupe d'assistance électorale bénéficiant de l'appui de l'ONU, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, les observateurs en relevant, le PNUD, qui est intervenu en tant que coordonnateur de l'assistance dans le cadre du processus électoral, ainsi qu'avec les observateurs nationaux et étrangers et une foule

de visiteurs concernés par ces élections. Aux mois d'août et de septembre, au cours desquels plusieurs manifestations de rue successives ont été réprimées par les forces armées, l'action du Bureau a pris une autre forme, la grande majorité du personnel participant de jour comme de nuit à l'observation des événements se déroulant dans les rues de Phnom Penh, dans le but de limiter la violence et d'empêcher les affrontements chaque fois que possible. Le Bureau s'est employé à protéger et à secourir tant les manifestants frappés ou menacés par la police que les Vietnamiens de souche, minorité dont les membres étaient parfois menacés par les manifestants. Durant cette période, le Bureau a diffusé six déclarations appelant l'attention des autorités aussi bien que des manifestants sur les sources potentielles de conflit.

10. Tout au long de l'année, le Bureau est resté en contact étroit avec les autorités cambodgiennes au sujet d'un grand nombre de questions relatives aux droits de l'homme. Au cours de la visite de la Haut-Commissaire, en janvier, la question du mémorandum d'accord régissant les activités du Bureau a été soulevée. Le mémorandum initial couvrait la période allant de mars 1996 à mars 1998. En mai, le Gouvernement a accepté, suite à la proposition de la Haut-Commissaire, de proroger sa validité de deux années supplémentaires, jusqu'en mars 2000. En juin, le Gouvernement a institué par décret le Comité cambodgien des droits de l'homme, investi de deux fonctions principales : enquêter sur les violations des droits de l'homme, notamment celles dont le Représentant spécial a fait état dans les mémorandums qu'il a adressés en août 1997 et en mai 1998 au Gouvernement; élaborer un projet de loi en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante. Le Bureau et le Représentant spécial sont en contact régulier avec le Comité cambodgien des droits de l'homme et une assistance technique sera fournie si besoin.

11. En 1998, le Bureau a continué d'apporter un appui substantiel aux travaux du Représentant spécial, M. Thomas Hammarberg. Ce dernier, outre la visite qu'il a effectuée en janvier en compagnie de la Haut-Commissaire, s'est rendu à quatre autres reprises au Cambodge dans le courant de l'année. À l'occasion de chacune de ses visites, il a rencontré de hauts responsables du Gouvernement cambodgien, notamment les premier et deuxième Présidents du Gouvernement, les co-Ministres de l'intérieur et de la défense ainsi que des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère de l'information. Cette même année, il a également été reçu deux fois en audience par S. M. le Roi. Le Représentant spécial s'est régulièrement entretenu avec des hommes politiques de l'opposition, des représentants d'ONG et des membres du corps diplomatique. Les visites du Représentant spécial sont organisées par le Bureau, qui a en outre pour tâche de le seconder en lui fournissant de la documentation de base pour ses rapports à la Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale. Ces rapports sont largement diffusés par le Bureau en anglais et en khmer, de même que des exemplaires des résolutions de la Commission et de l'Assemblée générale.

12. Le Bureau a apporté sa contribution, outre aux visites du Représentant spécial, à deux autres missions importantes. En avril, deux spécialistes des enquêtes criminelles (le professeur Peter Burns et M. Arun Bhagat) se sont rendus au Cambodge, à l'invitation du Gouvernement, pour évaluer l'état d'avancement des enquêtes relatives à l'attaque à la grenade de mars 1997 et aux exécutions consécutives aux affrontements de juillet 1997 signalées

par le Bureau. Leur rapport a grandement concouru à relancer le débat avec le Gouvernement sur la nécessité d'entreprendre une réforme globale de l'administration de la justice. En novembre, le Bureau a fourni une aide au groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'évaluer les éléments de preuve des violations du droit international et du droit humanitaire par les Khmers rouges et de proposer des mesures visant à favoriser la réconciliation nationale, renforcer la démocratie et régler la question de la responsabilité individuelle.

13. En mars, le Bureau a reçu la visite de M. Ian Martin, Conseiller spécial de la Haut-Commissaire pour les activités sur le terrain. Dans le rapport établi par M. Martin figurent un certain nombre de recommandations utiles sur le programme du Bureau et sa gestion; ces recommandations sont progressivement mises en application par le Bureau. L'Agence suédoise de développement international, dont la contribution au Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge figure parmi les plus élevées, s'est livrée, en juin, à une évaluation ponctuelle des activités du Bureau, lequel a également reçu la visite, en novembre, du responsable du Bureau cambodgien de l'Agence suédoise. Conséquence de cette évaluation, l'Agence suédoise a renouvelé sa participation au financement des activités du Bureau, à hauteur de sa contribution actuelle.

14. Plusieurs mouvements de personnel sont intervenus au sein du Bureau avec l'arrivée d'un nouveau directeur en janvier, d'un nouveau responsable chargé des droits de l'homme pour le Groupe d'assistance juridique et d'un nouveau responsable administratif en avril-mai. Le responsable chargé des droits de l'homme qui travaillait en collaboration avec les ONG a quitté ses fonctions à la fin de 1998. Plusieurs volontaires des Nations Unies qui étaient employés au Bureau de Phnom Penh ou dans le réseau des bureaux de province sont arrivés au terme de leur contrat, tout comme six des conseillers judiciaires. Assurer le remplacement d'un aussi grand nombre de personnes demande du temps et des efforts. Le poste de chef du Groupe d'assistance juridique, depuis longtemps vacant n'a pas encore été pourvu.

II. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE EN 1998

A. Assistance en matière de réforme de la législation

15. Le Bureau mène de nombreuses activités visant à favoriser la mise en place, le renforcement et le bon fonctionnement d'un cadre juridique conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que d'assurer la promotion et la protection de ces droits et de la démocratie.

16. En 1998, l'Assemblée nationale et ses commissions ont cessé de siéger pendant sept mois, en raison des élections de juillet et de l'impasse politique pré et postélectorale. L'examen et l'adoption de nombreuses lois ont ainsi été retardés. Le Bureau a pourtant fourni à l'Assemblée nationale et à ses commissions, au Gouvernement et à divers ministères, ainsi qu'à des institutions de la société civile, notamment les ONG, et aux organismes et groupes représentatifs de médias une assistance technique portant sur l'élaboration des lois suivantes :

a) Loi sur les associations et les organisations non gouvernementales. Cette loi a pour objet de protéger les droits et la liberté d'établissement des associations et des organisations non gouvernementales et de réglementer leurs activités. En collaboration avec un groupe d'ONG, le Bureau a formulé des observations sur ce projet de loi, qui a été débattu en profondeur dans le courant de 1996 et 1997. En août 1998, un nouveau projet de loi, dont certaines dispositions relatives à la liberté d'association posaient problème, a été présenté. Le Représentant spécial s'est entretenu avec le co-Ministre de l'intérieur, M. Sar Kheng, et lui a fait part de ses préoccupations à ce sujet. Le Ministre a estimé préférable de revenir à la version du projet de loi de 1996 qui était moins restrictive et le Bureau a depuis lors appris que le Ministère de l'intérieur avait décidé de ne pas soutenir le projet de 1998. Le Bureau collabore avec le Comité de coopération pour le Cambodge et les organisations nationales de protection des droits de l'homme pour que de nouvelles mesures soient prises en faveur de l'adoption de la version 1996/1997 de ce projet de loi;

b) Loi sur les personnes handicapées. Le projet de loi sur les personnes handicapées traite des droits de ces personnes, notamment en ce qui concerne la non-discrimination, la santé et la sécurité. L'examen de ce projet de loi, mené avec des ONG et des associations de personnes handicapées, se poursuit;

c) Loi sur le statut des magistrats. Cette loi énonce les principes fondamentaux se rapportant à l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'à l'impartialité, la compétence et l'honnêteté des magistrats. Le Bureau a participé à des sessions de travail sur le texte révisé, organisées en août 1998 par International Human Rights Law Group. Des observations sur le projet de loi formulées à l'occasion de ces sessions seront prochainement soumises au Ministère de la justice;

d) Code pénal et Code de procédure pénale. Le Code de procédure pénale énonce les règles à respecter à tous les stades de la procédure pénale. Le Code pénal définit les infractions pénales. Les projets de code pénal et de code de procédure pénale ont été examinés en 1997 par un consultant mandaté par le Bureau; le Ministère de la justice a ensuite envoyé ces projets de code en France pour révision par des magistrats français. Ces deux projets de code ont récemment été renvoyés au Cambodge et le Bureau a obtenu du Ministère de la justice qu'il accepte de lui remettre un exemplaire desdits projets pour examen et observations avant leur soumission au Conseil des ministres;

e) Loi sur la Commission nationale des droits de l'homme. Un projet de loi relatif à la création d'une Commission nationale des droits de l'homme indépendante a été élaboré à la fin de 1997 par le Bureau, en collaboration avec des ONG oeuvrant à la protection de ces droits. Au début de 1998, le Bureau a pris part à des réunions sur ce projet de loi, auxquelles ont participé des ONG et le Ministre de la justice. En juin 1998, un comité provisoire pour la protection des droits de l'homme (le Comité cambodgien des droits de l'homme) a été créé par voie de sous-décret; l'une de ses tâches consiste à élaborer un texte de loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante. Le Bureau a soumis un exemplaire du projet de 1997 au Comité cambodgien des droits de l'homme. À la fin de 1998, après la formation du nouveau gouvernement, plusieurs donateurs et ONG

ont indiqué souhaiter reprendre les consultations sur la création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante. Le Bureau fera de son mieux pour encourager la reprise de ces consultations, en coordination avec le Ministère de la justice;

f) Loi sur la prévention de la violence familiale. Le texte de loi sur la prévention de la violence familiale a été soumis au Conseil des ministres à la fin de 1997. Ce texte est apparemment toujours en cours d'examen par le Conseil des juristes. Le Bureau continuera à promouvoir l'adoption de ce texte législatif, qui est capitale si l'on veut améliorer la situation des femmes cambodgiennes;

g) Loi foncière. Le Conseil des ministres a approuvé la rédaction d'un texte de loi sur la propriété foncière visant à remplacer la loi de 1992 de l'État du Cambodge. Le Bureau a récemment reçu un exemplaire de ce projet de loi qu'il examine actuellement. Il participera également à des débats sur le projet de loi, organisés par des ONG s'intéressant aux questions d'accès à la terre et d'attribution de titres de propriété foncière.

h) Texte d'application de la loi sur le régime de la presse : sous-décret (Anukret) et arrêté. Ces textes réglementaires mettent en application la loi sur la presse. En janvier 1998, le Ministère de l'information a prié le Bureau de formuler des observations au sujet des deux textes d'application devant être introduits en vertu de la loi sur le régime de la presse : un sous-décret définissant les notions de sécurité nationale et de stabilité politique et un arrêté relatif au recensement et à l'enregistrement des médias. Le Bureau a fait part de sa préoccupation au sujet de ces deux textes et a soumis des observations détaillées au Ministère, notamment en ce qui concerne leurs incidences sur la liberté d'expression et celle de la presse. Le Comité d'action en faveur des droits de l'homme, une coalition d'ONG, et Reporters sans frontières se sont déclarés préoccupés pour les mêmes raisons. Les textes d'application en question n'ont pas été adoptés;

i) Assistance en matière d'application des lois. Le Bureau continue de surveiller l'application des lois afin de s'assurer de sa conformité aux normes relatives aux droits de l'homme internationalement reconnues. Il a suivi la mise en oeuvre de la loi sur le Conseil constitutionnel, à savoir la procédure de sélection et de nomination de ses membres par le Roi, le Conseil supérieur de la magistrature et l'Assemblée nationale. Des carences de la procédure ont été portées à l'attention du Secrétaire général par l'intermédiaire de son Représentant spécial, dans l'exercice du mandat d'observation du processus électoral conféré à l'ONU. Le Bureau a également suivi l'application des lois sur la nationalité, sur l'immigration, sur le travail et sur la répression de l'enlèvement, de la traite et de l'exploitation d'êtres humains, ce en observant le déroulement d'affaires judiciaires ainsi qu'en échangeant et fournissant des informations et des conseils à des responsables gouvernementaux et à des ONG locales;

j) Loi sur les partis politiques. Le Bureau a également suivi de près l'application de la loi sur les partis politiques, adoptée en octobre 1997. Des entretiens avec des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur ont porté sur la procédure d'enregistrement des partis politiques. Le fait d'avoir à

fournir certains renseignements sur les membres des partis (tels que le sexe et la profession) en plus des obligations originellement prescrites par la loi sur les partis politiques, a été contesté. Il a été signalé au Ministère que des autorités locales s'étaient opposées à l'ouverture de locaux par des partis politiques et à la mise en place de panneaux. La question des factions rivales d'un même parti tentant de se faire enregistrer sous le même nom a également été soulevée. Une circulaire du Ministère de l'intérieur émise en février et contenant des dispositions contraires à la Constitution et à la loi sur les partis politiques a été examinée;

k) Loi électorale. L'application de la loi électorale a été suivie de près. Des informations concernant le processus de sélection et de nomination de membres du Comité national électoral et des commissions électorales provinciales ont été fournies. Des règles et règlements, des manuels et des instructions, publiés par le Comité national électoral ont été examinés et des modifications lui ont été proposées en vue de rendre ces textes plus conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le Bureau s'est dit préoccupé par certains amendements apportés à la loi électorale, prévoyant de raccourcir le délai de soumission des recours. Il a en revanche souscrit à des amendements tendant à transférer le dépouillement du scrutin du niveau du village (bureau de vote) à celui de la commune.

l) Loi sur le Conseil constitutionnel. Cette loi énonce les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Conseil constitutionnel, dont l'objet est de garantir la défense et le respect de la Constitution, d'interpréter la Constitution ainsi que les diverses lois et d'examiner et de trancher les différends concernant l'élection des membres de l'Assemblée nationale. Le Bureau a été invité à participer en qualité de conseiller aux travaux de la Commission parlementaire compétente et est parvenu à faire modifier certaines dispositions contraires à la Constitution. La loi sur le Conseil constitutionnel a été adoptée le 19 mars 1998. Des membres ont ensuite été nommés mais le Conseil, qui n'est pas encore entièrement opérationnel, n'a pas pu remplir sa fonction en matière de règlement des différends électoraux.

B. Administration de la justice

Programme d'encadrement du corps judiciaire

17. Le programme d'encadrement du corps judiciaire fonctionne depuis octobre 1995, le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD y collaborant étroitement en fournissant un soutien administratif et financier. Ses objectifs principaux sont : d'améliorer l'administration de la justice et la qualité de ses services en conseillant et en aidant les tribunaux dans leurs tâches quotidiennes; de contribuer à améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire en renforçant la capacité des tribunaux cambodgiens à établir une coordination avec la police, l'administration pénitentiaire, l'armée et l'administration provinciale; de mener une réflexion sur d'autres moyens d'améliorer l'appareil judiciaire, notamment en réformant la législation, dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Un document récapitulatif des objectifs et résultats du programme établi en septembre a servi de support à la collecte de fonds ainsi qu'à l'examen tripartite du projet organisé en décembre par le Bureau des services d'appui

aux projets du PNUD, et auxquels ont participé, à la mi-décembre, des membres du Bureau du PNUD ainsi que du Ministère de la justice et du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge.

18. En 1998, huit tribunaux provinciaux et municipaux étaient dotés d'un conseiller judiciaire. Il s'agit de juristes expérimentés, originaires d'autres pays, secondés chacun par un assistant cambodgien. Les tribunaux qui bénéficient des services d'un conseiller judiciaire continuent de recevoir une aide matérielle modeste et quelques équipements pour améliorer leur efficacité. Pour que d'autres tribunaux puissent profiter du Programme d'encadrement du corps judiciaire, il est envisagé d'ouvrir de nouveaux bureaux et de fermer ceux en activité depuis un certain nombre d'années. Le recrutement d'un nouveau groupe de conseillers a commencé à la fin de 1998.

19. Le Ministère de la justice a continué d'apporter son soutien sans réserve au programme et a demandé de nouveau au Bureau d'élargir le programme.

Questions relatives aux établissements pénitentiaires

20. Le Bureau continue de fournir des conseils et une assistance quant au cadre juridique régissant l'administration des prisons et aux conditions de détention du point de vue de leur légalité et du point de vue matériel.

21. L'arrêté relatif aux établissements pénitentiaires (prakas), signé par les co-Ministres de l'intérieur en mars 1998, constitue l'assise juridique du fonctionnement des prisons au Cambodge. Le Bureau a formulé des observations et proposé quelques dispositions nouvelles au Département des prisons (Ministère de l'intérieur).

22. La réglementation pénitentiaire énonçant les principes directeurs en matière de l'administration des prisons est en cours d'élaboration, dans le cadre d'un projet d'appui à la réforme pénitentiaire financés par un organisme d'aide australien (AusAID). Des projets de nouveaux règlements sont régulièrement communiqués au Bureau pour observations avant établissement de la version définitive.

23. En 1998, des membres du Bureau se sont rendus à de nombreuses reprises dans des prisons cambodgiennes pour inspecter les conditions de détention du point de vue matériel et du point de vue de la légalité ainsi que pour s'assurer de leur conformité aux normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme. Des conseils ont été adressés à la magistrature et à l'administration pénitentiaire, portant sur des questions telles que le recours excessif à la détention avant jugement. En coopération étroite avec des ONG nationales, le Bureau a aidé de nombreux détenus à obtenir une assistance juridique. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et des ONG nationales et internationales, le Bureau a en outre aidé à atténuer certains problèmes se posant dans les lieux de détention cambodgiens - insuffisance des soins de santé et des rations alimentaires; délabrement de l'infrastructure matérielle.

24. Le Bureau se prépare à rendre compte au Représentant spécial de la situation carcérale dans tout le pays, et notamment, à lui signaler des retards dans l'affectation aux prisons provinciales des crédits destinés à

l'achat des rations alimentaires pour les prisonniers, la pénurie de médicaments, des cas de détention illégale, la mise aux fers des détenus et autres mauvais traitements infligés aux prisonniers, des évasions et le fait que les homicides et décès de prisonniers ne font pas l'objet d'enquêtes.

Présentation de rapports confidentiels au Gouvernement

25. Le Bureau a continué de soumettre au Gouvernement des rapports confidentiels concernant aussi bien des cas individuels de violations des droits de l'homme que des questions plus générales. Cette procédure a pour objet d'aider le Gouvernement à enquêter de façon rigoureuse sur les cas de violation, à appliquer la loi et à veiller au bon fonctionnement de la justice.

26. Le Représentant spécial a soumis au Gouvernement, en août 1997, un mémorandum sur les exécutions et disparitions survenues à la suite des affrontements de juillet, puis un second mémorandum en mai. Parallèlement, un rapport a été soumis par deux spécialistes des enquêtes criminelles venus au Cambodge pour y évaluer l'état d'avancement des enquêtes sur l'attaque à la grenade de mars 1997 et sur les exécutions consécutives aux affrontements de juillet.

27. Parmi les autres communications confidentielles que le Bureau a adressées au Gouvernement en 1998 figure une lettre datée de janvier concernant un réseau de traite d'êtres humains à Koh Kong. En juin, le Bureau a adressé une lettre au Ministère de la défense au sujet d'un incident au cours duquel des membres de la gendarmerie royale avaient encerclé le tribunal municipal de Phnom Penh et menacé les magistrats pour les empêcher de remettre en liberté deux personnes soupçonnées de meurtre, contre lesquelles le tribunal n'avait aucun élément de preuve. Le tribunal a été contraint de placer les deux hommes en détention provisoire dans le souci de leur sécurité. Deux gendarmes ont par la suite été arrêtés, mais ils ont ultérieurement été mis en liberté sous caution. Par ailleurs, en juin, le Bureau a adressé une lettre au sujet de l'arrestation puis de l'emprisonnement d'une personne, dont la famille avait loué une propriété à un parti politique d'opposition, et contre laquelle des charges douteuses avaient été retenues. Cette personne a par la suite été remise en liberté par décision rendue en appel, mais elle a été réarrêtée en novembre.

28. Des lettres ont été envoyées en juin, au sujet de la proposition d'interdire les manifestations publiques, ainsi qu'en juillet, au sujet du passage à tabac, alors qu'elles étaient en garde à vue, de six personnes, dont le mari d'une militante de l'opposition. En juillet, le Bureau a adressé une lettre au Ministère de l'intérieur pour protester au sujet d'une affaire s'étant produite à Koh Kong, où la police avait empêché la tenue d'une audience concernant un litige foncier dans lequel l'une des parties était l'épouse du chef de la police judiciaire. En novembre, le Procureur général a reçu des informations relatives à une jeune prostituée battue à mort par le propriétaire d'une maison de prostitution dans la province de Banteay Meanchey. En dépit des nombreuses dépositions de témoins oculaires, le suspect avait apparemment été relâché, faute de preuves.

29. Pendant la période électorale, le Bureau a soumis au Gouvernement sept rapports sur des actes de violence et d'intimidation liés aux élections, ainsi qu'un rapport sur les morts violentes enregistrées à Phnom Penh et dans les environs à l'époque des manifestations de l'opposition. Des listes de personnes portées disparues après avoir été arrêtées au cours des manifestations ont été communiquées au Gouvernement à deux occasions.

30. En décembre, le Bureau a adressé aux Ministères des affaires sociales et de l'intérieur et à la municipalité de Phnom Penh une correspondance relative à un centre de détention illégale pour personnes démunies situé à la périphérie de Phnom Penh, et aux questions que son existence soulevait du point de vue de la légalité et sur le plan humanitaire, et dans laquelle il a demandé la fermeture de ce centre.

C. Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Commission des droits de l'homme et de l'enregistrement des plaintes de l'Assemblée nationale

31. Le Président de cette commission, qui avait largement bénéficié de l'assistance technique et matérielle du Bureau a fui le pays après les affrontements de juillet et n'y est rentré qu'au début de 1998. La Commission a cessé de fonctionner après son départ. Il a perdu son siège aux élections de juillet et un nouveau président a été nommé à la fin novembre, de même que les nouveaux membres de la Commission. Le Bureau prendra contact avec eux.

32. Les concertations sur un texte législatif portant création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante, auxquelles le bureau avait amplement participé, ont été interrompues en février. Le Bureau s'emploie actuellement à nouer des contacts préliminaires pour relancer ces concertations, en s'appuyant sur le projet de loi élaboré en 1997 par des ONG oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme et par le Bureau.

D. Présentation de rapports et autres obligations internationales

33. En 1997, le Gouvernement royal du Cambodge a, avec l'aide du Bureau, présenté ses rapports périodiques au titre de trois Conventions : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; Pacte international relatif aux droits civils et politiques; Convention relative aux droits de l'enfant.

34. En 1998, en raison des difficultés politiques ainsi que de la maladie et des absences prolongées du Ministre de la justice et du Secrétaire d'État du Ministère de la justice, qui président le Comité interministériel chargé de l'exécution des obligations en matière de présentation des rapports, l'examen interministériel des rapports devant être soumis au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants n'a malheureusement pu avoir lieu. Au début de 1999, les nouveaux membres du Gouvernement une fois pleinement installés, le Bureau les aidera à finaliser les rapports initiaux que le pays doit soumettre en application de ces deux Conventions et à se préparer à l'examen - également

prévu pour 1999 - de l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention relative aux droits de l'enfant par les organes conventionnels compétents.

35. Avec l'aide et le soutien constants du Bureau, le Sous-Comité interministériel sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a établi un projet de rapport initial sur l'application du Pacte, projet qui doit maintenant être examiné par le Comité interministériel.

36. Le Bureau a continué d'apporter son soutien au Secrétariat interministériel permanent chargé de l'exécution des obligations en matière de présentation des rapports et l'a aidé à produire une brochure illustrée sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui sera distribuée en 1999 dans le cadre du programme de formation aux dispositions de la Convention conçu par le Comité interministériel à l'intention des fonctionnaires cambodgiens.

E. Assistance aux ONG s'occupant de la défense des droits de l'homme

37. Afin, conformément au mandat qui lui a été confié, de favoriser l'essor de la société civile et d'apporter un appui aux organisations non gouvernementales légitimes, le Bureau a poursuivi, en 1998, son important programme de soutien et d'assistance aux organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Cet appui prend la forme de dons provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge, de programmes de formation sur les aspects fondamentaux des droits de l'homme, ainsi que d'activités de formation sur des pratiques d'organisation et de gestion propres à renforcer les chances de viabilité à long terme de ces ONG et de mise à disposition de consultants dans ce domaine.

38. En 1998, des dons d'un montant cumulé dépassant 250 000 dollars ont été accordés à 16 organisations actives dans les domaines suivants : éducation aux droits de l'homme à l'intention de secteurs ciblés de la population; protection des droits des groupes vulnérables de population tels que les femmes, les enfants et les minorités; les droits des travailleurs. Ce programme d'aide aux ONG est financé par des contributions que verse au Fonds d'affectation spéciale l'Agence danoise de développement international (DANIDA), organisme relevant du Gouvernement danois (voir en annexe pour une ventilation des fonds alloués au titre de ce programme d'assistance).

39. Afin d'encourager les activités dans le domaine des droits de l'homme au niveau local, le Bureau a consenti des dons supplémentaires d'un montant total approchant 400 000 dollars, afin de soutenir les activités des antennes de province et de district des ONG s'occupant tant d'éducation aux droits de l'homme que de suivi et d'enquête. Là où ils existent, les bureaux de province travaillent étroitement avec les associations locales de défense des droits de l'homme. Ces dons permettent aux principales ONG s'occupant de droits de l'homme d'élargir leur audience ainsi que leurs contacts et leurs programmes d'éducation et de surveillance aux niveaux du district, de la commune et du village. L'essentiel de ce programme est financé par des contributions non préaffectées au Fonds d'affectation spéciale; un don d'un montant

de 100 000 dollars à cette fin précise a toutefois été accordé en 1998 par les Pays-Bas, son utilisation étant gérée par le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD.

40. La contribution des ONG au développement économique, social et politique du Cambodge a été grandement remarquée, plus particulièrement leur contribution au processus électoral de 1998, avec la mise en oeuvre de programmes de formation des électeurs et une action très complète de surveillance électorale. Le programme d'appui décrit plus haut, dont la mise en oeuvre est constamment évaluée, permet au Bureau du Haut-Commissariat au Cambodge de contribuer de manière non négligeable à l'essor de la société civile cambodgienne.

Questions relatives aux droits de l'enfant

41. Les attributions d'un fonctionnaire appelé à s'occuper des droits de l'enfant ont été définies et le poste sera pourvu l'année prochaine. Le programme dans ce domaine, axé sur la Convention relative aux droits de l'enfant, sera exécuté en coopération avec l'UNICEF et privilégiera la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la mise en place d'un système de juridictions pour mineurs au Cambodge.

Evaluation des comités d'action provinciaux des ONG

42. Ces deux dernières années, le Bureau a soutenu les efforts déployés en collaboration par les diverses ONG locales cambodgiennes implantées en province pour enquêter, informer et intervenir dans les affaires délicates de violations des droits de l'homme, ainsi que pour aider les victimes. L'année passée, le Bureau a entrepris d'évaluer le travail effectué par ces comités d'action provinciaux.

43. Neuf provinces ont été visitées. Dans l'ensemble, au niveau provincial, la coopération entre ONG portant sur les affaires les plus difficiles fonctionne bien. Le principal problème identifié, lié à l'hétérogénéité des modes de présentation des rapports, a été résolu grâce à l'adoption d'un modèle commun de présentation pour toutes les provinces.

F. Programmes d'éducation et de formation et élaboration de programmes d'enseignement

Education et formation dans les zones anciennement contrôlées par les Khmers rouges

44. Un programme d'éducation relative aux droits de l'homme, mis en route en 1997 à la demande du Gouvernement dans des zones anciennement sous contrôle khmer rouge, est parvenu à son terme en 1998. Des personnes originaires de Phnom Malai et de Pailin, les deux principaux districts des zones anciennement contrôlées par les Khmers rouges, ont été recrutées et formées juste avant les élections de juillet. Ces deux antennes de district du Bureau ont été officiellement ouvertes en septembre.

45. Les programmes mis en oeuvre par les bureaux de Phnom Malai et Pailin servent à dispenser une formation et des renseignements divers sur les droits de l'homme à des groupes cibles de la population - policiers, militaires, enseignants, moines, responsables municipaux, femmes et autres groupes vulnérables - dans des zones où l'autorité du Gouvernement royal du Cambodge ne s'exerçait pas auparavant. Financé sur un fonds spécial du PNUD en faveur de projets dans d'anciennes zones de conflits, ce programme a pour objet de permettre aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux du Bureau engagés dans l'éducation relative aux droits de l'homme de se rendre dans les zones susmentionnées pour y organiser des programmes de formation accélérée sur le droit et les droits de l'homme. Le Bureau espère que des programmes similaires pourront être lancés dans d'autres anciens fiefs khmers rouges désormais ralliés au Gouvernement.

Droits des populations autochtones

46. La coopération technique avec le Comité interministériel sur le développement des populations des hauts plateaux s'est poursuivie tout au long du premier semestre de 1998. En coopération avec une ONG cambodgienne, l'Association des droits de l'homme et du développement au Cambodge (ADHOC), qui organise des programmes de formation avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, le Bureau a organisé un atelier de trois jours pour les communautés villageoises et un séminaire de cinq jours pour les institutions de district sur un projet de recherche en faveur de l'action pour les droits fonciers dans la province de Ratanakiri.

47. Ce programme d'éducation et de formation s'inscrit dans un effort élargi de coopération entre les représentants de l'administration centrale dans la province de Ratanakiri, le Département provincial des droits fonciers, le PNUD (par le canal du Programme de réinstallation et de réinsertion au Cambodge) et les ONG. Son objectif est de protéger le mode de vie, la culture et l'environnement très fragiles des populations autochtones cambodgiennes vivant sur les hauts plateaux.

Forces armées royales cambodgiennes

48. Depuis son lancement il y a trois ans, le programme de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des forces armées royales cambodgiennes constitue une activité prioritaire du Bureau. En 1998, ce programme a été étendu à cinq nouvelles provinces et municipalités par rapport à 1997 et 12 personnes supplémentaires ont reçu une formation d'instructeur en matière de droits de l'homme, portant ainsi à 40 le total des instructeurs. En 1998, année électorale, le Bureau a mis davantage l'accent sur le rôle des forces armées dans la promotion de la démocratie au Cambodge en ajoutant un nouveau module de formation portant sur le lien entre les droits de l'homme et la tenue d'élections libres et régulières. Comme les années précédentes, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a organisé des séminaires d'une journée sur le droit humanitaire international faisant immédiatement suite aux sessions de trois jours de formation sur les droits de l'homme. Le Bureau est en outre actuellement en train d'étoffer son programme de formation par l'inclusion de modules plus complets sur les droits des femmes et des enfants.

49. Depuis 1995 - année de lancement du programme - quelque 12 500 officiers et soldats en ont bénéficié. En septembre 1998, en coordination avec le Département de la formation des Forces armées royales du Cambodge, le Bureau a organisé un séminaire de deux jours destiné à évaluer la formation dispensée et à améliorer les relations entre les commandants militaires régionaux et les instructeurs en matière de droits de l'homme.

Gendarmerie royale

50. Comme signalé dans le rapport de 1997, après les affrontements de juillet 1997, le Bureau a suspendu son programme de formation sur le droit et les droits de l'homme. Sa reprise a été décidée en septembre 1998, pour une période d'essai de six mois. Un atelier de recyclage, d'une durée de quatre jours, s'est tenu en décembre 1998 à l'intention des gendarmes qui avaient bénéficié en 1997 d'une formation d'instructeur en matière de droits de l'homme. À l'issue de cet atelier, les participants sont rentrés dans leurs provinces et municipalités respectives afin d'y animer des sessions de formation au droit et aux droits de l'homme s'adressant aux effectifs locaux de la gendarmerie. Des instructeurs de trois organisations non gouvernementales s'occupant de droits de l'homme, également formés par le Bureau, à savoir Vigilance, ADHOC et la Ligue cambodgienne pour la protection et la défense des droits de l'homme (LICADHO), ont épaulé les instructeurs de droits de l'homme de la gendarmerie royale.

51. Avant de reprendre son programme de formation à l'intention de la gendarmerie, le Bureau a élargi son programme de formation de 1997 en y intégrant un enseignement sur les droits des femmes et des enfants ainsi que sur une loi récemment adoptée par le Parlement cambodgien, la loi sur les statuts généraux du personnel militaire des forces armées royales cambodgiennes. Figure également désormais à ce programme un enseignement sur les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, norme internationale que le Bureau a fait traduire en langue khmère.

Police

52. La formation des fonctionnaires chargés de l'application des lois aux droits de l'homme a débuté dans les premiers mois de 1995 et n'a pas cessé depuis. Des membres de l'ADHOC, de la LICADHO et de Vigilance, ayant reçu une formation du Bureau et utilisant le programme d'enseignement conçu par lui, ont organisé des centaines de sessions de formation de cinq jours sur le droit et les droits de l'homme, rassemblant en moyenne une quarantaine de fonctionnaires chargés de l'application des lois.

53. Comme cela a déjà été fait pour la formation dispensée aux forces armées royales cambodgiennes et à la gendarmerie dans le programme de formation s'adressant aux fonctionnaires de police, une place sera faite à des modules sur les droits des femmes et des enfants, les lois cambodgiennes pertinentes en la matière et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

54. Le Bureau a achevé, en 1998, la rédaction d'un "répertoire de poche à l'intention de la police", qui indique en détail les obligations et les responsabilités essentielles de la police en vertu des lois cambodgiennes et

des normes internationales en matière de droits de l'homme. Ce répertoire expose les principes relatifs à l'usage de la force et des armes à feu, aux enquêtes et aux recherches, aux arrestations et à la garde à vue. Une section de ce répertoire présente les grandes lignes du système judiciaire cambodgien. Début 1999, des milliers de répertoires seront imprimés et distribués dans tout le pays aux agents chargés de l'application des lois.

Formation des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire aux droits de l'homme

55. Le Bureau a apporté son appui au Projet cambodgien d'aide en matière de justice pénale - soutenu par AusAID - qui a pour objet de dispenser une formation aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. À leur intention, le Bureau a organisé quatre sessions de formation sur les droits de l'homme et sur l'ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. Au total, 123 fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, dont la plupart des directeurs et directeurs adjoints des prisons municipales et provinciales, en ont bénéficié.

Formation sur les droits de l'homme et la répression de l'enlèvement, de la traite et de l'exploitation des êtres humains

56. Le Bureau a mis au point, en 1998, un programme d'enseignement sur les droits de l'homme et la répression de l'enlèvement, de la traite et de l'exploitation des êtres humains, qui servira de base aux bureaux de province du Bureau et aux ONG locales pour la formation des villageois. En octobre 1998, le Bureau a dispensé à des instructeurs d'une ONG locale, Développement agricole et démocratie en milieu rural, une formation concernant l'utilisation de ce programme, dont ils ont commencé à se servir.

Formation aux droits de l'homme à l'intention des moines bouddhistes

57. En 1998, le Bureau a continué d'appuyer la formation aux droits de l'homme à l'intention des moines bouddhistes, la coordination dans toutes les provinces étant assurée par une ONG cambodgienne, la Société bouddhiste khmère. En 1996 et 1997, le Bureau a contribué à l'élaboration du contenu de ce programme et à la formation des moines chargés d'enseigner à d'autres moines les liens existants entre bouddhisme et droits de l'homme. Quelque 3 000 moines ont suivi ce programme en 1998. Des crédits provenant du Fonds d'affectation spéciale ont été débloqués à cette fin ainsi que pour soutenir les activités d'une ONG cambodgienne - l'Institut cambodgien des droits de l'homme - ayant élaboré un programme d'enseignement sur les droits de l'homme à l'intention des écoles bouddhistes.

Formation sur les droits des minorités

58. Grâce au soutien financier et à l'assistance technique constants du Bureau, deux organisations non gouvernementales cambodgiennes (l'Association de la minorité musulmane Khmer Cham pour les droits de l'homme et le développement et l'Association des Khmers du Kampuchea Krom pour les droits de l'homme et le développement) ont dispensé une formation sur les droits des minorités à plus de 2 000 Chams et à des centaines de membres de ces minorités

dans plusieurs provinces et à Phnom Penh. Chaque session consistait en un atelier de formation de trois jours ayant pour support un programme d'enseignement établi par le Bureau en 1996.

Formation contre la discrimination à l'égard des personnes séropositives ou atteintes du sida

59. En 1998, le Bureau a continué d'apporter son appui financier au programme de formation contre la discrimination à l'égard des personnes séropositives ou atteintes du sida. En 1996, le Bureau avait formé des membres de l'ONG cambodgienne Mission de l'alliance des Cambodgiens généreux afin qu'ils puissent à leur tour dispenser un enseignement sur ces questions ayant pour support le programme d'enseignement établi par le Bureau. Cette formation, qui s'adresse essentiellement au personnel des hôpitaux et des cliniques, a été suivie en 1998, par plus de 300 personnes.

Formation sur les droits des travailleurs

60. Le projet final de programme de formation sur les droits des travailleurs, élaboré par le Bureau début 1998, a permis de former des instructeurs appartenant à une ONG cambodgienne, l'Organisation cambodgienne du travail, qui ont ensuite dispensé à des travailleurs cambodgiens une formation sur la législation nationale pertinente en la matière, notamment le Code du travail cambodgien et les normes internationales relatives à la promotion et à la protection des droits des travailleurs.

61. Ce programme de formation met en outre l'accent sur les modalités de création de syndicats libres et indépendants et présente différents modèles de statuts de syndicats et de textes réglementaires connexes. L'Organisation cambodgienne du travail, qui aide les ouvriers de différentes usines à organiser des syndicats libres et indépendants, a pu, grâce à l'appui financier du Bureau, mener à bien des activités de formation et engager un avocat pour défendre les travailleurs. Le Bureau collabore actuellement avec le Ministère des affaires sociales et du travail en vue du lancement, en 1999, d'un programme de formation aux droits des travailleurs à l'intention des fonctionnaires de l'inspection du travail.

Formation sur les droits de l'homme et le droit, la démocratie et des élections libres et régulières

62. Début 1998, le Bureau a mis au point un programme de formation générale dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des citoyens cambodgiens. Ce programme porte sur l'état de droit, le droit interne et international pertinent en la matière, la teneur d'une véritable démocratie, les droits de l'homme et des élections libres et régulières ainsi que sur les voies de recours en cas de violations des droits de l'homme liées au processus électoral. Trois sessions de formation d'instructeurs, d'une durée de cinq jours chacune, ont été organisées à l'intention de trois ONG cambodgiennes, à savoir l'Association des Khmers du Kampuchea Krom pour les droits de l'homme, l'Organisation cambodgienne pour les droits de l'homme et la démocratie et l'Association pour la protection des droits de l'homme et le développement en milieu rural. Ces associations ont ensuite animé, durant

la période précédant les élections, des dizaines de sessions de formation de cinq jours sur les droits de l'homme et le droit, la démocratie et la tenue d'élections libres et régulières.

63. En 1998, le Bureau a également achevé la mise au point d'un programme d'enseignement sur les droits directement liés à la promotion et à la protection d'une véritable démocratie et à la promotion d'élections libres et régulières. Sur la base de ce programme, le Bureau et ses bureaux de province ont organisé, avant les élections de 1998 et en coopération avec la Commission nationale des élections, une session de formation d'une journée à laquelle ont participé, aux niveaux provincial et communal, plus de 1 000 fonctionnaires électoraux. Ce module est venu compléter les programmes généraux de formation traditionnelle aux droits de l'homme des ONG cambodgiennes et de formation aux droits de l'homme des forces armées royales cambodgiennes.

Évaluation de la qualité des programmes de formation bénéficiant de l'assistance et du soutien du Bureau

64. La grande majorité des programmes de formation est mise en oeuvre par des formateurs-instructeurs appartenant à des ONG ou des administrations publiques cambodgiennes, formés préalablement par le Bureau. La plupart de ces organisations et administrations reçoivent des crédits provenant du Fonds d'affectation spéciale. Afin d'évaluer ces programmes, des fonctionnaires du Bureau et de ses bureaux de province vont observer le déroulement des cours et formulent des recommandations afin d'en améliorer la qualité.

G. Information et documentation

65. Le Bureau demeure l'un des principaux centres de production et de diffusion de documents concernant les droits de l'homme, notamment : textes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; mémorandums et rapports électoraux émanant du Représentant spécial; lois nationales pertinentes; programmes de formation et affiches conçues par le Bureau en faveur d'élections libres et régulières. En 1998, quelque 80 000 documents relatifs aux droits de l'homme et 200 000 affiches en faveur d'élections libres et régulières ont été imprimés pour distribution aux destinataires suivants : Conseil des ministres; ministères; tribunaux; police nationale; fonctionnaires de l'administration pénitentiaire; forces armées royales cambodgiennes; gendarmerie royale; École royale d'administration; Faculté de droit; hôpitaux; moines; ONG; grand public.

Commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

66. Dans l'optique du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Département de l'information de l'ONU a élaboré un documentaire intitulé "Tous les êtres humains ... L'Histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme" illustrant à l'aide d'images d'archives, la genèse de la Déclaration à New York et Paris entre 1945 et 1948. Ce documentaire fait en outre une large place aux efforts déployés par l'ONU pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à réaliser

les idéaux proclamés dans la Déclaration universelle, retraçant notamment la visite, en janvier 1998, de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et présentant le travail effectué par le Représentant spécial.

67. Le Bureau a fait traduire le script de ce documentaire en khmer et établir une bande son en langue khmère. Avec l'aide et le soutien du Comité gouvernemental cambodgien des droits de l'homme, ce film a été diffusé sur la télévision cambodgienne le 10 décembre au soir. Une cassette vidéo de la version khmère du film sera largement distribuée dans tout le pays.

68. Comme l'avait suggéré le Bureau, cette projection de 30 minutes a été suivie d'un débat d'une heure au cours duquel deux représentants du Comité cambodgien des droits de l'homme et deux représentants d'ONG cambodgiennes de défense des droits de l'homme ont discuté des priorités du Cambodge dans les années à venir en matière de droits de l'homme. Ont été notamment abordés : le problème de l'impunité; la nécessité de poursuivre en justice les responsables de violations de droits de l'homme; la non-discrimination et l'égalité de tous devant la loi; la violence dans la famille à l'égard des femmes; l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains; la discrimination à l'encontre des femmes et des fillettes dans l'accès à l'éducation.

69. En coopération avec le PNUD et le bureau du Représentant spécial, le 10 décembre, a eu lieu une réception à laquelle avaient été conviés les membres du Gouvernement, les représentants d'organisations non gouvernementales, les chefs des bureaux cambodgiens des organismes et institutions des Nations Unies et les membres du corps diplomatique. Il a été donné lecture des allocutions prononcées par le Secrétaire général et la Haut-Commissaire ainsi que des extraits de l'intervention de l'Administrateur du PNUD à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Le Chef de l'État par intérim et Président de l'Assemblée nationale, le Prince Norodom Ranariddh, et le Premier Ministre, M. Hun Sen, ont chacun prononcé un discours dans lequel ils ont réitéré l'engagement pris par le Gouvernement nouvellement constitué d'oeuvrer à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Des émissions sur cette cérémonie commémorative ont été diffusées le lendemain sur toutes les chaînes privées et publiques de télévision du pays.

70. Les bureaux provinciaux du Bureau ont organisé diverses activités commémoratives dans les provinces à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

H. Activités de surveillance et de protection

71. L'investigation approfondie des violations des droits de l'homme s'est poursuivie en 1998, le gros des efforts portant sur les nombreuses violations présumées signalées dans le sillage du coup de force de juillet 1997 ainsi que sur les actes d'intimidation et de violence survenus dans les mois ayant précédé et suivi les élections de juillet 1998. Les travaux ayant abouti à l'établissement du deuxième mémorandum du Représentant spécial au Gouvernement royal du Cambodge concernant les exécutions extrajudiciaires, la torture et les autres violations commises dans le prolongement du coup de force de 1997 se sont poursuivis jusqu'en mai 1998, date à laquelle le Bureau avait

enregistré et recueilli après enquête des renseignements sur un total de 80 homicides et de plus de 20 disparitions intervenus depuis juillet 1997. Ce deuxième mémorandum, qui contient des informations sur 42 homicides et 7 disparitions, a été finalisé et transmis au Gouvernement par le Représentant spécial à la mi-mai.

72. Fin mai, six équipes mobiles de surveillance et deux analystes ont été adjoints au Groupe de la surveillance avec pour mandat d'évaluer et d'enquêter sur les allégations d'actes d'intimidation et de violence à motivation politique s'étant produits dans le cadre du processus électoral. Ces équipes, qui ont sillonné la plupart des provinces du pays, à l'exception de celles du nord-est, ont recueilli, au total, des renseignements sur plus de 400 cas allégués d'actes d'intimidation et de violence, dont 49 assassinats s'étant produits dans les semaines ayant précédé les élections. Quelque 140 des cas signalés ont été jugés crédibles et ont donc fait l'objet d'enquêtes qui ont confirmé la réalité de 90 d'entre eux; 22 des 49 assassinats ont été qualifiés de politiques ou comme combinant des éléments de nature politique et personnelle. Ce chiffre comprend les 11 personnes tuées dans l'ancien fief khmer rouge d'Anlong Veng le jour du scrutin.

73. Tout de suite après le scrutin, les équipes mobiles et les analystes ont concentré leur activité sur le grand nombre de militants de l'opposition contraints à cette époque de fuir leurs villages par crainte de représailles. Fin août, cinq des six équipes mobiles - la dernière demeurant à Siem Reap jusqu'en septembre - avaient été redéployées à Phnom Penh où le Gouvernement s'apprêtait à réprimer les manifestations des partis d'opposition qui causaient toujours plus de remous. Lorsque les forces de sécurité sont intervenues, le 7 septembre, pour mettre un terme aux manifestations, les équipes de surveillance, secondées par d'autres fonctionnaires du Bureau et des fonctionnaires d'autres organismes des Nations Unies, étaient sur le terrain pour consigner les violations commises tout en jouant par leur présence très visible un rôle de prévention dans les moments de tension.

74. L'action de surveillance s'est prolongée jusqu'à la fin novembre afin d'enquêter sur les nombreux cas de disparition et d'exécution signalés durant les manifestations. Les conclusions de ces investigations ont été présentées dans sept rapports intérimaires publiés durant toute la période électorale. Le dernier a été présenté au Gouvernement et rendu public le 28 octobre. En outre, durant les manifestations, ont été publiés six communiqués de presse sur les violations enregistrées par le Groupe et sur lesquelles il enquêtait.

I. Le réseau des bureaux de province

75. Parmi les activités du Bureau approuvées en 1993 par le Gouvernement, figure la création de bureaux provinciaux ayant pour mission de renforcer les activités en matière de droits de l'homme à l'échelon de la province et de veiller à la mise en oeuvre uniforme du programme du Haut-Commissariat dans tout le pays.

76. Les activités principales des bureaux de province sont les suivantes :
a) suivre de l'évolution de la situation dans le domaine des droits de l'homme; b) faciliter l'organisation de sessions de formation aux droits de l'homme à l'intention des militaires, des fonctionnaires de police et d'autres

fonctionnaires locaux; c) maintenir des contacts réguliers avec les autorités locales, les militaires, la police, les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et les ONG; d) surveiller la situation en matière de droits de l'homme et la situation humanitaire dans les prisons; e) avoir des consultations régulières avec les ONG cambodgiennes s'occupant des droits de l'homme et organiser des activités propres à renforcer les capacités de ces ONG; f) enquêter sur les cas individuels de violation, en partenariat avec les ONG de défense des droits de l'homme.

77. Le Bureau a ouvert ses trois premiers bureaux de province à Battambang, Kompong Cham et Siem Reap au début de 1995. Trois autres ont été ouverts à Kampot, Kompong Chhnang et Prey Veng dans les premiers mois de 1997 et depuis cette même année chaque bureau provincial dispose d'un spécialiste cambodgien des droits de l'homme et d'un assistant ainsi que d'un conseiller recruté parmi les Volontaires des Nations Unies. Les définitions d'emploi de ces trois catégories de poste ont été récemment reformulées afin de refléter plus fidèlement les réalités du terrain.

78. À la mi-1998, suite à un audit interne portant sur le mandat et la structure du réseau des bureaux provinciaux, il a été décidé de maintenir, pour le moment, les activités des six bureaux provinciaux en activité, mais d'évaluer périodiquement leur utilité. Il a été décidé de ne pas étendre dans l'immédiat le réseau de bureaux de province. On est convenu que les conseillers en matière de droits de l'homme (VNU) demeuraient nécessaires mais que l'accent devait être mis davantage sur leur contribution au renforcement des capacités du personnel des bureaux de province et des ONG cambodgiennes. On a constaté la nécessité d'améliorer les contacts et les échanges entre les bureaux provinciaux et le Bureau de Phnom Penh et le plan d'un programme d'échanges est du reste en cours d'élaboration. Il a été également constaté qu'il fallait procéder à des échanges de vues avec les ONG aux niveaux local et central afin de déterminer ce qu'elles attendaient du réseau des bureaux provinciaux et engager une réflexion sur les moyens d'amplifier les relations mutuelles.

79. Durant la période électorale de 1998, les bureaux de province ont organisé des programmes de formation sur la démocratie et la tenue d'élections libres et régulières à l'intention des commissions électorales provinciales et communales et des membres des différents partis politiques. Les bureaux de province ont servi de lieu de rencontre neutre pour des échanges de vues entre les observateurs internationaux et nationaux, les fonctionnaires électoraux et les autorités locales et autres, sur les aspects juridiques des élections et les problèmes soulevés par leur préparation.

Annexe

CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE DON AUX PROJETS D'ONG S'OCCUPANT DE LA DÉFENSE
DES DROITS DE L'HOMME, 1998

(En plus du programme de soutien aux antennes provinciales d'ONG)

Organisation	Projet	Montant versé (dollars)
Institut cambodgien des droits de l'homme	Formation des instituteurs et professeurs à la méthodologie de l'enseignement des droits de l'homme	34 000
Développement agricole et démocratie en milieu rural au Cambodge	Assistance sur la lutte contre la traite d'enfants	6 000
Centre de documentation du Cambodge (D.C.Cam)	Recherches sur les violations commises contre les minorités chinoise et vietnamienne	12 000
Centre cambodgien pour la protection des droits de l'enfant	Enquêtes sur les cas de traite et d'exploitation sexuelle des enfants et formation de fonctionnaires locaux	20 000
Goutte d'eau	Formation des fonctionnaires de Neak Loeung sur les droits de l'enfant et l'action contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants	5 000
Association de la jeunesse khmère	Alphabétisation et formation sur les droits de l'homme aux prisonniers de T5	10 000
Aide juridique du Cambodge	Introduction de procédures d'examen judiciaire systématique de la situation des enfants placés au Centre de réadaptation de la jeunesse	26 000

Association des Khmères du Kampuchea Krom pour les droits de l'homme et le développement	Formation sur les droits des minorités, à Phnom Penh et dans la province de Kandal	10 500
Association de la minorité musulmane khmère Cham pour les droits de l'homme et le développement	Formation sur les droits de l'homme et les droits des minorités à l'intention des membres de la communauté Cham	15 000
Organisation cambodgienne du travail	Promotion des droits des travailleurs et assistance juridique aux victimes d'infractions au droit du travail	20 000
Centre cambodgien d'accueil des femmes en détresse	Combattre et prévenir la violence conjugale au Cambodge	34 000
Agir pour les femmes en situation précaire	Assurer l'hébergement de jeunes mineures victimes d'exploitation sexuelle	29 500
Organisation pour le développement des enfants et des handicapés du Cambodge	Aider les jeunes victimes d'exploitation sexuelle à se réintégrer dans la société	15 000
Comité de Battambang pour la protection de l'enfance contre les abus	Enquêter sur les cas d'abus sur enfant, en particulier sur les affaires et traite d'enfants	2 000
Centre de développement culturel et arts populaires khmer	Enseignement des droits de l'homme par le théâtre de marionnettes	12 000
Inspection de l'action sociale	Assistance d'urgence aux victimes d'exploitation sexuelle	3 207
Total		254 207
